EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
29160 – CROZON

L'an deux mille vingt-six, le 16 septembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Mme Françoise LE MONZE, Maire

DATE DE CONVOCATION

09.09.2026

DATE D'AFFICHAGE

24.09.2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	28
Votants	29

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Bruno Voïta avec procuration à Sylvie Thouard

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Excusé : Richard Pouliquen, Trésorier

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services - Yoann Lotte, responsable de communication – Catherine Caparros, responsable ressources humaines

N° 081/2026

OBJET :

2 – FINANCES

2-3) Décision modificative – comptabilité principale

Il convient de prévoir des crédits supplémentaires sur l'imputation "65748-Subvention de fonctionnement aux autres personnes privées" pour la Halte-garderie les poussins" pour un montant de 16 785€ ainsi que d'affecter à l'imputation "1641-Emprunt" la non réalisation sur l'exercice 2026 de la cession du terrain Le Ster.

La modification proposée est la suivante :

La Maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Préfecture de Quimper
au titre du contrôle de légalité
le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés
le

La Maire

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20260923-081-2026-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

CHAPITRE	COMPTE	Fonctionnement	MONTANT
		DEPENSES	
65	65311	Indemnités de fonction des élus	- 16 785,00
65748	65748	Subventions aux personnes de droit privé	16 785,00
		Total dépenses	-
		Investissements	
		RECETTES	
024	024	Produit de cession	-350 000,00
16	1641	Emprunt	350 000,00
		Total recettes	-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve l'amendement relatif au retrait des écritures à réaliser sur la section Investissement pour un montant de 350 000€
- approuve la décision modificative concernant les opérations à réaliser sur la section Fonctionnement pour un montant de 16 785€,
- autorise Mme la Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, le 23 septembre 2026

La Maire,

Françoise LE MONZE

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20260923-081-2026-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026